



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03.88.35.24.22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Strasbourg, le 23 juin 2026

A l'attention de Monsieur le Directeur académique
des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Objet : Demande de réexamen des recours suite aux résultats du mouvement départemental 2026
Dénonciation des procédures d'extension automatique et des obligations de vœux MOB.

Monsieur le Directeur Académique,

Faisant suite à l'audience du vendredi 19 juin 2026 au cours de laquelle le **Snudi-FO** a présenté les recours des collègues s'estimant lésés par les résultats du mouvement départemental, nous tenons à vous interpellier solennellement sur les conséquences désastreuses des modalités de gestion locale des opérations de mobilité.

Lors de l'audience, la direction académique a refusé certains de ces recours. Pour le **Snudi-FO**, cette fermeté est incompréhensible au vu de la détresse et de la souffrance des personnels concernés. Nous exigeons un réexamen minutieux de chaque situation individuelle qui a été rejetée.

Pour cette session 2026, la procédure d'extension automatique des vœux a fait basculer de très nombreux collègues dans la précarité géographique. Trop nombreux sont ceux qui se retrouvent encore affectés pour la première fois à des distances considérables de leur domicile, et, pour une part importante d'entre eux, sur des postes de remplaçants non choisis.

Cette situation va considérablement aggraver la dégradation de leurs conditions de vie et de travail (fatigue, risques routiers, frais financiers exorbitants). Nous vous rappelons vos propres engagements : lors de la réforme fusionnant les postes de remplacement, vous affirmiez vouloir éviter l'éloignement des collègues. Les résultats concrets du mouvement 2026 démontrent exactement le contraire et contredisent la « bienveillance » affichée par l'administration lors des instances paritaires.

Dès la séance du CSA Académique du 5 janvier 2026, le **Snudi-FO** dénonçait le zèle administratif dont fait preuve notre académie dans l'application des Lignes Directrices Gestion (LDG) ministérielles. En imposant aux collègues alsaciens la formulation obligatoire de deux vœux MOB (vœux de mobilité à large périmètre), l'administration a sciemment pris le risque de déraciner des

personnels. C'est précisément cette obligation locale abusive qui a conduit, par le jeu de l'extension, à des affectations lointaines et subies.

Le **Snudi-FO** recense de très nombreuses académies en France qui s'en tiennent à l'obligation minimale d'un seul vœu MOB. Nous demandons une application stricte des LDG ministérielles, sans surenchère administrative locale, et le retour immédiat à l'obligation d'un vœu MOB unique.

Un autre point de rupture majeur concerne le traitement des collègues victimes d'une fermeture de poste suite aux opérations de carte scolaire. Vos prédécesseurs appliquaient un principe fondamental de protection pour ces personnels. Aujourd'hui, ce principe n'est plus appliqué dans notre département.

Il est profondément incohérent d'octroyer, d'un côté, une bonification de barème pour permettre à ces collègues de retrouver rapidement une nomination à titre définitif proche de leur ancienne école, et de les contraindre, de l'autre, à formuler deux vœux MOB. Cette contradiction se traduit aujourd'hui par l'affectation arbitraire et lointaine de collègues dotés d'une grande expérience, rajoutant de la violence institutionnelle à la perte de leur poste.

Monsieur le Directeur Académique, le mouvement ne peut pas être une loterie destructive pour la santé et l'équilibre des enseignants du Bas-Rhin. Face à des procédures administratives déconnectées du terrain, le **Snudi-FO** vous demande de restaurer l'équité et l'humanité dans la gestion des carrières.

Nous réitérons notre demande de réexamen prioritaire de toutes les situations des collègues en souffrance suite à ces décisions.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable pour les personnels, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le **Snudi-FO**,
Yannick LEFEBURE
Secrétaire départemental

